

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 mai 2020
Date d'affichage 03 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19
PRESENTS : 17 VOTANTS : 19

L'an deux mil vingt, le Mercredi 03 juin 2020 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué par le maire sortant, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de

M CITERNE Yves

Etaient présents Mme SCALZOLARO Lina, M MACCAGNAN Valerio, Mme LOPES Emmanuelle M DOUBLEMART Stéphane, Mme CORNU Marie-Laure, M CUBEAU Didier, M LADREZEAU José, M PRODANOVITCH Luc, M DELPRETE Hervé, M BLONTROCK François, M ALAIMO Stéphane, Mme CAMPOS Elena, Mme DELSUPEXHE Carine, Mme JENEVEIN Sophie, Mme METHIVIER Stéphanie, Mme JARRIGE Carole

Etaient absents excusés : Mme SALMON Catherine a donné pouvoir à M CITERNE Yves
M ALAN Benjamin a donnée pouvoir à Mme SCALZOLARO Lina

Secrétaire de séance : Mme JARRIGE Carole

Le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité

Délibération 2020/09

TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIT CLOS

En vertu de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, modifiant le caractère public de la réunion du conseil municipal prévu par l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les séances du conseil municipal se dérouleront à huit clos pour la durée de l'état d'urgence sanitaire

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE la tenue de la séance du conseil municipal à huit clos

Délibération 2020/10

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité

Article 1 : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

(1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

(2) De passer les contrats d'assurance ;

(3) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

(5) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

(6) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code durant la période de Monsieur le Maire, pour les cas où l'estimation par les services fiscaux des biens concernés par la déclaration d'intention d'aliéner est inférieur à 100 000€ (cent mille Euros) et sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires.

(7) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, aussi bien en matière civile qu'administrative et aussi bien en première instance, appel qu'en cassation, dans les domaines de l'urbanisme, des ressources humaines, des finances communales, des affaires scolaires et périscolaires, de la petite enfance, ainsi que dans les litiges liés aux contrats et aux assurances.

(8) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par sinistre. ;

Article 2 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2020/11

DELIBERATION FIXANT LE MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE : à l'unanimité

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (*le cas échéant*) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 51,50 %.

- 1^{er} et 2^e 3^e 4^e adjoints 19,80 %.

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre .65 du budget communal.

Article 3 : Dit que cette délibération est applicable à compter d'aujourd'hui

Délibération 2020/12

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE France

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué Titulaire et du délégué suppléant qui représenteront qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France.

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	M CUBEAU Didier	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves	19 voix

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	M CUBEAU Didier
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du SIGEIF.

Délibération 2020/13

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATION DU VAL D'OISE

Vu l'arrêté préfectoral n°2337du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise

Vu les élections de Mars 2020

Vu les statuts du SMDEGTVO

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué Titulaire et du délégué suppléant qui représenteront qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des télécommunications du Val d'Oise.

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présenté et ont obtenu au premier tour

Nom Prénom du Titulaire	M CUBEAU Didier	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	Mme SCALZOLARO Lina	19 voix

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	M CUBEAU Didier
Nom Prénom du Suppléant	Mme SCALZOLARO Lina

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du SMDEGTVO

Délibération 2020/14

ELECTION DES DELEGUES A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE DOMONT ET DE SA REGION

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué Titulaire et du délégué suppléant qui représenteront qui représenteront la commune à la société d'économie mixte de DOMONT

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se présente et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves	19 voix

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina
Nom Prénom du Suppléant	M CITERNE Yves

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du SEMIDOR.

Délibération 2020/15

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE ATTAINVILLE MOISSELLES

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, de deux délégués Titulaires et de deux délégués suppléants qui représenteront qui représenteront la commune au Syndicat intercommunal pour le Transport Scolaire Attainville/Moisselles

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	M CITERNE Yves	19 voix
Nom Prénom du Titulaire	M DOUBLEMART Stéphane	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	M METHIVIER Stéphanie	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	M LOPES Emmanuelle	19 voix

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	M CITERNE Yves
Nom Prénom du Titulaire	M DOUBLEMART Stéphane
Nom Prénom du Suppléant	M METHIVIER Stéphanie
Nom Prénom du Suppléant	M LOPES Emmanuelle

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du SITSAM.

Délibération 2020/16

ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMAL DU VAL D OISE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué Titulaire et du délégué suppléant qui représenteront qui représenteront la commune au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale

M LE Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	Mme LOPES Emmanuelle	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	Mme METHIVIER Stéphanie	19 voix

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire	M LOPES Emmanuelle
Nom Prénom du Suppléant	Mme METHIVIER Stéphanie

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du SMGFAVO.

Délibération 2020/17

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, de trois membres de la commission d'appel d'offre

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Une seule liste est présentée

1^{er} tour

On obtenu

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina	19 voix
Nom Prénom du Titulaire	Mme LOPES Emmanuelle	19 voix
Nom Prénom du Titulaire	M BLONTROCK François	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	M LANDREZEAU José	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	Mme ALAIMO Stéphane	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	M PRODANOVITCH Luc	19 voix

Après en avoir procéder au vote, sont élues à l'unanimité les personnes nommées ci-dessus à la commission d'appel d'offre.

Délibération 2020/18

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DSP

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, de trois membres de la commission de délégation de service public

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Une seule liste est présentée

1^{er} tour

On obtenu

Nom Prénom du Titulaire	Mme SCALZOLARO Lina	19 voix
Nom Prénom du Titulaire	Mme LOPES Emmanuelle	19 voix
Nom Prénom du Titulaire	M BLONTROCK François	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	M LANDREZEAU José	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	Mme ALAIMO Stéphane	19 voix
Nom Prénom du Suppléant	M PRODANOVITCH Luc	19 voix

Après en avoir procéder au vote, sont élues à l'unanimité les personnes nommées ci-dessus à la commission DSP.

Délibération 2020/19

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE CHARGEE DE LA REGULARITE DES LISTES ELECTORALES

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, de trois membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Une seule liste est présentée

1^{er} tour

On obtenu

Nom Prénom	Mme CORNU Marie-Laure	19 voix
Nom Prénom	M BLONTROCK François	19 voix
Nom Prénom	M ALAIMO Stéphane	19 voix
Nom Prénom	Mme DELSUPEXHE Carine	19 voix
Nom Prénom	Mme JARRIGE Carole	19 voix

Après en avoir procéder au vote, sont élues à l'unanimité les personnes nommées ci-dessus à la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

Délibération 2020/20

ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection du correspondant défense

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

M ALAIMO Stéphane est seul candidat

Après en avoir procédé au vote, est élu correspondant défense au 1^{er} tour M ALAIMO Stéphane avec 19 voix.

Délibération 2020/21

ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE SITA VALHORIZON

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué Titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au sein de la commission locale d'information et de surveillance de la société SITA VALHORIZON

M LE Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se présente et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire	M MACCAGNAN Valério	19 voix
-------------------------	---------------------	---------

Nom Prénom du Suppléant Mme SCALZOLARO Lina 19 voix

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire M MACCAGNAN Valério

Nom Prénom du Suppléant Mme SCALZOLARO Lina

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès de la commission locale d'information et de surveillance de la société SITA VALHORIZON

Délibération 2020/22

ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'HOPITAL

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, du délégué Titulaire et du délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du conseil d'administration de l'hôpital

M LE Maire propose que le vote s'effectue à mains levées

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se présente et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom du Titulaire Mme SCALZOLARO Lina 19 voix

Nom Prénom du Suppléant M CITERNE Yves 19 voix

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom du Titulaire Mme SCALZOLARO Lina

Nom Prénom du Suppléant M CITERNE Yves

Ont été élus délégués Titulaire et suppléant de la commune auprès du conseil d'administration de l'hôpital.

Délibération 2020/23

DETERMINATION DU NOMBRE D'ELUS AU CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut déterminer le nombre d'élus au CCAS entre 4 et 8

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Propose la création de 4 postes d'élus au CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE la création de 4 postes d'élus au CCAS.

Délibération 2020/24

ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à l'élection, de quatre membres du CCAS

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

DECIDE de procéder à l'élection, de quatre membres du Conseil Municipal au sein du CCAS

Mme LE Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Se sont présentés et ont obtenu au 1^{er} tour

Nom Prénom	Mme LOPES Emmanuelle	19 voix
Nom Prénom	Mme METHIVIER Stéphanie	19 voix
Nom Prénom	Mme JARRIGE Carole	19 voix
Nom Prénom	M ALAIMO Stéphane	19 voix

Compte tenu du résultat du vote.

Nom Prénom	Mme LOPES Emmanuelle
Nom Prénom	Mme METHIVIER Stéphanie
Nom Prénom	Mme JARRIGE Carole
Nom Prénom	M ALAIMO Stéphane

Ont été élus délégués membre du CCAS

Délibération 2020/25

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRE EXTERIEUR AU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CCAS

Considérant que le conseil municipal doit déterminer le nombre de membre extérieur au conseil municipal au sein du CCAS

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Propose la création de 4 membres extérieurs au conseil municipal au sein du CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE la création de 4 postes de membre extérieur du conseil municipal au sein du CCAS.

Délibération 2020/26

CREATION DE LA COMMISSION FINANCES AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2020
DECIDE de procéder à la création et à l'élection des membres de la commission finances
M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

7 Membres composeront la commission finances.
La présidence sera assurée par Le 1^{er} Adjoint au Maire Mme SCALZOLARO Lina, et 7 autres membres

M BLONTROCK François, M LANDREZEAU José, Mme CAMPOS Elena, Mme SALMON Catherine, M DEL PRETE Hervé, Mme JENEVIEN Sophie, M DOUBLEMART Stéphane.

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission finances de la commune.

Délibération 2020/27

CREATION DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET URBANISME GESTION DU PATRIMOINE ET BATIMENTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à la création et à l'élection des membres de la commission aménagement et urbanisme gestion du patrimoine et bâtiments communaux au sein de la commune

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

7 Membres composeront la commission finances.

La présidence sera assurée par Le 1^{er} Adjoint au Maire Mme SCALZOLARO Lina, et 7 autres membres

Mme SALMON Catherine, Mme JARRIGE Carole, M BLONTROCK François, M DEL PRETE Hervé, Mme CAMPOS Elena, Mme DELSUPEXHE Carine, M MACCAGNAN Valério

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission aménagement et urbanisme gestion du patrimoine et bâtiments communaux de la commune.

Délibération 2020/28

CREATION DE LA COMMISSION TRAVAUX VOIRIE DISTRIBUTION (EAU GAZ EDF) AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à la création et à l'élection des membres de la commission travaux, voirie, distribution (eaux, gaz, edf) au sein de la commune

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

5 Membres composeront la commission travaux, voirie, distribution (eau, gaz, edf)

La présidence sera assurée par Le 2^{ème} Adjoint au Maire M MACCAGNAN Valerio, et 5 autres membres

Mme JARRIGE Carole, M DEL PRETE Hervé, Mme METHIVIER Stéphanie, Mme SCALZOLARO Lina, M CUBEAU Didier

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission travaux voirie distribution (eau, gaz, edf) de la commune.

Délibération 2020/29

CREATION DE LA COMMISSION PETITE ENFANCE EDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRE AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à la création et à l'élection des membres de la commission petite enfance éducation et affaires scolaires au sein de la commune

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

5 Membres composeront la commission petite enfance, éducation et affaires scolaires

La présidence sera assurée par Le 4ème Adjoint au Maire M DOUBLEMART Stéphane, et 5 autres membres

Mme JARRIGE Carole, Mme SALMON Catherine, Mme METHIVIER Stéphanie, Mme JENEVEIN Sophie, LOPES Emmanuelle

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission petite enfance, éducation et affaires scolaires de la commune.

Délibération 2020/30

CREATION DE LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à la création et à l'élection des membres de la commission jeunesse et sport au sein de la commune

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

4 Membres composeront la commission jeunesse et sport

La présidence sera assurée par Le 4ème Adjoint au Maire M DOUBLEMART Stéphane, et 4 autres membres

Mme JARRIGE Carole, Mme JENEVEIN Sophie Mme METHIVIER Stéphanie, ALAIMO Stéphane

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission jeunesse et sport de la commune.

Délibération 2020/31

CREATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à la création et à l'élection des membres de la commission administration générale au sein de la commune

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

4 Membres composeront la commission administration générale

La présidence sera assurée par Le 1er Adjoint au Maire Mme SCALZOLARO Lina, et 4 autres membres

Mme JARRIGE Carole, M BLONTRUCK François, Mme CAMPOS Elena, Mme SALMON Catherine

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission administration générale de la commune.

Délibération 2020/32

CREATION DE LA COMMISSION SECURITE AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à la création et à l'élection des membres de la commission sécurité au sein de la commune

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

4 Membres composeront la commission sécurité

La présidence sera assurée par Le 2^{ème} Adjoint au Maire M MACCAGNAN Valério, et 4 autres membres

Mme SALMON Catherine, Mme JARRIGE Carole, M DEL PRETE Hervé, M PRODANOVITCH Luc

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission sécurité de la commune.

Délibération 2020/33

CREATION DE LA COMMISSION COMMUNICATION VIE LOCALE ET ACTIONS CULTURELLES ASSOCIATIONS NON SPORTIVE AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à la création et à l'élection des membres de la commission communication, vie locale et action culturelles, association non sportives au sein de la commune

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

5 Membres composeront la commission communication, vie locale et action culturelles, association non sportives au sein de la commune

La présidence sera assurée par Le 3^{ème} Adjoint au Maire Mme LOPES Emmanuelle, et 5 autres membres

Mme SALMON Catherine, Mme JENEVEIN Sophie, Mme METHIVIER Stéphanie, Mme SCALZOLARO Lina, M ALAIMO Stéphane

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission communication, vie locale et action culturelles, association non sportives au sein de la commune.

Délibération 2020/34

CREATION DE LA COMMISSION CIMETIERE EGLISE AU SEIN DE LA COMMUNE

Vu les élections de Mars 2020

DECIDE de procéder à la création et à l'élection des membres de la commission cimetière église au sein de la commune

M Le Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

4 Membres composeront la commission cimetière église

La présidence sera assurée par Le 3^{ème} Adjoint au Maire Mme LOPES Emmanuelle, et 4 autres membres

Mme SALMON Catherine, M PRODANOVITCH Luc, Mme CORNU Marie-Laure, Mme JARRIGE Carole

Après en avoir délibéré à l'unanimité sont élues les personnes nommées ci-dessus à la commission cimetière église au sein de la commune.

La séance est levée à 22h45

Le Maire

Yves CITERNE